

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION**  
**SERVICE JURIDIQUE**  
DSC/SR/DSP

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 OCTOBRE 2011**

**ETAIENT PRESENTS**

M. François DELIGNÉ - Mme Geneviève SAGBOHAN - M. Yves MACHEBOEUF - M. Yannick OUVRARD - Mme Danielle HAMARD - M. Benoît FERRÉ - Mme Marie-Christine LE TARNEC - M. Patrick PLANQUE - Mme Armelle LE BRAS CHOPARD - M. Robert CADALBERT - Mme Marie-Claude BOURDON - Mme Jacqueline ODE - M. Philippe BONANNI - M. Bernard TABARIE - Mme Malika REBOULET - M. Stéphane OLIVIER - M. Roger ADÉLAÏDE - M. Gabriel CIMINO - M. Gilles BRETON - Mme Anne SOLET - M. Lassaâd AMICH - Mme Geneviève TRAMCOURT - M. Régis SCHILARDI - Mme Virginie VAIRON - M. Julien OECHSLI.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme Nathalie HATTON ASENSI, pouvoir à Mme Danielle HAMARD.  
M. Philippe MAINE, pouvoir à M. Bernard TABARIE.  
Mme Catherine MOVAHEDKHAH-CHEVALLIER, pouvoir à M. Patrick PLANQUE.  
Mme Danièle VIALA, pouvoir à Mme Marie-Christine LE TARNEC.  
Mme Michelle BOCK, pouvoir à Mme Marie-Claude BOURDON.  
Mme Zora DAIRA, pouvoir à M. Yves MACHEBOEUF.  
M. Vincent DUREUIL, pouvoir à M. Yannick OUVRARD.

**ABSENTS**

Mme Joseline LAURENT.  
M. Olivier PERNOT.  
M. Pierre-Marie HOUETTE.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Régis SCHILARDI comme secrétaire de séance.

La liste des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales est remise en début de séance à chaque membre du Conseil Municipal.

## **Communications du Maire**

Au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire salue la présence dans l'assemblée de Monsieur Bertin TOSSOU, Maire de la Commune de Comé.

A cette occasion, il fait le bilan des actions menées dans le cadre de la coopération décentralisée entre les deux pays, et fait un point sur les perspectives.

## **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2011.**

Le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

## **URBANISME**

Monsieur Bernard TABARIE, Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme présente le point suivant.

### **AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE DE MONSIEUR LE PREFET DES YVELINES CREAT UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE A GUYANCOURT.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2011)

Par arrêté du 21 décembre 2009, le Préfet des Yvelines délimitait un périmètre provisoire de Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur les terrains agricoles situés à la Minière.

Par courrier du 24 août 2011, joint en annexe, le Préfet des Yvelines soumet un projet d'arrêté établissant un périmètre de Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur les terrains agricoles situés à la Minière.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National du plateau de Saclay.

Toutefois, aucun projet concret n'a pour l'instant été explicité.

De plus, la Ville de Guyancourt exige la prise en compte de ses orientations, à savoir :

- ▶ Le réaménagement du carrefour de la Minière sur les RD 91 et 938.
- ▶ Pas de création d'un nouveau quartier et pas de logement à l'Est de la Route Départementale 91, notamment sur les terrains agricoles le long de cette voie.

- ▶ Maintien des grands équilibres dans le domaine de l'habitat, des équipements et de l'activité, entériné par la convention d'équilibre en date du 26 août 2011, signée par le Préfet de la Région Ile de France et le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- ▶ Maintien de la trame verte au Nord et à l'Est de Guyancourt et du site classé de la Vallée de la Bièvre.

Le Conseil Municipal est appelé à délibéré et à émettre un avis sur ce projet.

Interviennent Monsieur le Maire, Monsieur Yves MACHEBEOUF, Monsieur Patrick PLANQUE, Monsieur Robert CADALBERT et Madame Armelle LE BRAS CHOPARD.

Les thèmes suivants sont notamment abordés :

- Le périmètre de la ZAD
- Les compétences respectives de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- La demande de Zone d'Aménagement Différé faite par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Les objectifs de l'Etat en matière d'aménagements à la Minière
- Le partenariat avec l'Etat
- Le contenu du projet d'aménagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet de création de Zone d'Aménagement Différé sur le quartier de la Minière et sur son périmètre définitif proposé par Monsieur le Préfet des Yvelines (arrêté préfectoral et plan joints au présent compte-rendu).

L'ordre du jour est épuisé.

NB : Les annexes qui ont été communiquées avec la convocation du 21 septembre 2011 et qui n'ont pas fait l'objet de modification ne sont pas jointes au présent compte-rendu. Elles sont néanmoins consultables au Service Juridique aux horaires d'ouvertures de l'Hôtel de Ville.